



COMMUNE D'AIGUES-MORTES

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

TOME 1 1.5 Résumé non technique

Arrêté le 26/05/2025

Approuvé le .../.../...



Mairie d'Aigues-Mortes

Place Saint-Louis

30220 AIGUES-MORTES

Tél : 04 66 73 90 90

<https://ville-aigues-mortes.fr/>

1. Préambule

Le PLU fixe les possibilités et les modalités d'aménagement et notamment de constructibilité sur son territoire pour les quinze années à venir. Conformément au décret no 2005-6008 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, l'élaboration du PLU de Leucate fait l'objet d'une évaluation environnementale dont le contenu est conforme à l'article R.151-19 du Code de l'urbanisme.

Les incidences du projet de PLU sont mesurées dans le cadre de l'évaluation environnementale, réalisée en continu, tout au long du processus d'élaboration du document. Cette évaluation a permis d'éclairer quelques choix et d'intégrer dans les documents de projet (PADD, règlement, OAP) des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement.

2. État initial de l'environnement

L'État initial de l'environnement (EIE) est la première étape qui constitue l'évaluation environnementale. Il s'agit d'une photographie à l'instant $t=0$ des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire communal. Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux hiérarchisés susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du PLU révisé.

Milieu physique

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Un territoire doté d'un climat tempéré chaud très agréable et d'un très faible relief.	↗	Évolution potentielle du climat à moyen terme dû au réchauffement climatique.
+	Un territoire majoritairement dominé par les milieux naturels, et notamment les milieux humides (plus de la moitié de la commune).	↗	2,7 ha /an ont été consommés en moyenne entre 2009 et 2020.
-	Le CEREMA estime une consommation d'espace s'élevant à 29,3 ha entre 2009 et 2020, soit 2,7 ha/an en moyenne, dont la majorité pour de l'activité.	↘	Les évolutions réglementaires (ZAN, SRADDET) devraient induire une réduction de la consommation d'espace.
+	Présence d'un réseau hydrographique très développé et complexe.	↗	Entre 2013 et 2019, l'état écologique s'est amélioré pour deux masses d'eau et dégradé pour deux. L'état chimique d'une des deux nappes souterraines s'est dégradé. Le changement climatique est susceptible d'impacter la ressource en eau (au moins sur le plan quantitatif). Les actions du SDAGE et du SAGE visent l'amélioration de l'état des masses d'eau.
+	Des masses d'eau superficielle en bon état chimique...	?	
-	... mais n'ont pas atteint le bon état écologique	?	
+	Deux masses d'eaux souterraines en bon état quantitatif...	?	
-	... dont une en mauvais état chimique, du fait de pollutions agricoles, de pesticides, substances toxiques	↘	
+	D'après le RPG, la commune est concernée par plusieurs espaces agricoles dominés par les vignes.	?	

Paysages et patrimoine

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Forte identité patrimoniale et paysagère	↗	Le plan de sauvegarde et de mise en valeur, ainsi que les protections existantes (site patrimonial remarquable, sites et monuments classés et inscrits) devraient permettre de préserver cette identité.
+	La commune est concernée par un Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur et par le Label Grand Site de France Camargue Gardoise.	↗	
+	La commune est protégée par un site patrimonial remarquable, par plusieurs sites classés et inscrits et abrite des monuments historiques classés et inscrits.	↗	
+	Paysage naturel remarquable associé à la Camargue (salins, zones humides...).	↗	L'urbanisation et le tourisme exercent de fortes pressions sur les paysages. Les espaces naturels soumis à une forte fréquentation.
+	Plusieurs sites archéologiques recensés.	↗	

Biodiversité

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	10 ZNIEFF sur le territoire	↗	La pollution, l'artificialisation des cours d'eau, le dépôt sauvage de déchets et la destruction des habitats du fait de l'extension des cultures irriguées ou de l'urbanisation menacent la fonctionnalité écologique de ces milieux...
+	5 zones Natura 2000	↗	
+	Présence d'un important réseau de zones humides offrant des milieux variés et fonctionnels.	↗	La présence d'un réseau Natura 2000 développé sur la commune permet des actions de gestion cohérente sur les milieux concernés.
+	Réseau bocager plutôt bien préservé dans le secteur nord-ouest (cultures).	?	L'intensification des pratiques peut potentiellement réduire ce réseau bocager.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Agriculture et extraction salicole développées.	↗	Des mesures peuvent être mises en place pour entretenir et renforcer ce maillage bocager. Les cultures (riz, céréales) et activités salicoles ont un impact sur les écosystèmes (pollution chimique, tassement par circulation d'engins lourds). Certaines zones agricoles peuvent accueillir une faune et une flore spécifiques, notamment si la trame bocagère est maintenue.
-	Activités touristiques nombreuses.	↗	Les activités et afflux touristiques engendrent des dégâts sur les écosystèmes : directs (piétinements, écrasements) ou indirects (pollution de l'air, déchets, pollution des eaux).

Ressources naturelles

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Aucune ressource d'eau potable présente à Aigues-Mortes.	↗	Les actions du syndicat devraient maintenir de bons indicateurs. Le changement climatique pourrait impacter la disponibilité de la ressource et réduire la dilution. La population croît.
+	Un réservoir à Aigues-Mortes et deux interconnexions à l'échelle de la CCTC.	↗	
+	Une eau potable distribuée de bonne qualité et un bon rendement du réseau.	↗	
+	Une consommation d'eau potable faible (82 L/hab./j contre 144 pour un Français).	?	
+	Des consommations d'énergie relativement faibles (18 MWh/hab. contre 21 à l'échelle de la CC), dominées par le transport routier et le résidentiel.	↗	Les consommations stagnent depuis 2013, malgré une croissance de la population. Les actions du SRADET et du PCAET visent à réduire les consommations.
-	Des énergies renouvelables qui représentent 2 % des consommations.	?	La production baisse depuis 2013. L'énergie solaire est sous-exploitée et pourrait bénéficier des dynamiques (SRADET, PCAET).

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Un bassin légèrement excédentaire en granulats.	?	Le SRC est en cours d'élaboration. Le développement de la commune pourrait nécessiter des matériaux.

Pollution et nuisances

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	L'assainissement collectif est régi par la communauté de communes Terre de Camargue, et délégué à l'entreprise Suez jusqu'en 2026 permettant une gestion intégrée de la ressource.	↗	
-	Aucune station d'épuration n'existe sur le territoire communal, la CC gère trois STEP.	?	
+	En 2018, et à l'échelle de la communauté de communes, la collecte des effluents et les équipements d'épuration étaient conformes à 100 %.	↗	
+	Les capacités résiduelles disponibles actuelles (33 000 EH) sont suffisantes pour l'accueil d'une nouvelle population.	↗	
+	Au niveau de l'assainissement non collectif, 588 dispositifs ont été contrôlés depuis la création du service, en 2019, ils sont conformes à 89,8 %.	↗	
-	Le secteur des transports routiers est le secteur d'activité le plus émetteur de GES sur le territoire avec plus de la moitié des émissions totales.	↗	Cette répartition devrait rester la même en raison de la configuration de la commune (habitat dense, grandes infrastructures de transports).

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Les habitants d'Aigues-Mortes émettent relativement moins (3,0 teqCO ₂ /hab.) qu'un Gardois moyen (3,4 teqCO ₂ /hab.). Entre 2013 et 2019, les émissions de GES ont diminué de 7 %, et 6 % par habitant.	?	
+	Présence du PPA de Nîmes	↗	La mise en œuvre des actions sur le territoire dans le cadre du PPA, associée aux effets tendanciels, a permis d'améliorer sensiblement l'exposition des populations à la pollution au NO ₂ .
+	Un territoire puits de carbone	?	Le changement climatique, notamment du fait des pics de chaleur et du stress hydrique, pourrait limiter l'absorption de CO ₂ par les arbres et les milieux agronaturels. Les zones humides pourraient perdre leur capacité de stockage.
+	Une qualité de l'air majoritairement bonne...	↗	Le changement climatique est susceptible d'augmenter les périodes de fortes chaleurs et d'impacter la qualité de l'air (ozone, consommations d'énergies émettrices de particules, etc.). Les émissions sont en baisse depuis plusieurs années, et la mise en œuvre du PPA et du PCAET devrait maintenir voire accélérer cette tendance.
-	... Avec néanmoins quelques dépassements (NOx et ozone)	↘	
+	Une qualité de l'air qui s'améliore : La tendance des émissions est à la baisse depuis 2008.	↗	La diminution globale des émissions de polluants va se poursuivre
-	La commune est concernée par plusieurs infrastructures de transport terrestre sources de nuisances sonores : RD46, RD58, RD61, RD6110, RD62, RD62A, RD979.	↗	Augmentation du trafic routier lié au développement touristique. L'augmentation de la population est susceptible d'augmenter le nombre de déplacements et les nuisances sonores associées. L'essor des mobilités électriques, moins bruyantes, associé aux normes de bâti (meilleure isolation acoustique) devrait permettre de réduire les bruits émis et l'exposition des populations.
-	La commune est traversée par une voie ferrée	?	
+	Les services de l'État dans le Gard ont réalisé un PPBE première (2012) seconde échéance en 2015 puis troisième échéance 2018-2023.	↗	Les PPBE sont révisés régulièrement au titre de la Directive 2002/49/CE

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Pas de nuisances sonores autres que routières ou ferroviaires	↗	
-	Une forte production de déchets à l'échelle de la CC	↘	La production par habitant diminue légèrement depuis 2009. La mise en œuvre du PRPGD (SRADDET) devrait encourager cette tendance.
-	Aucune déchèterie n'est présente sur le territoire communal.	?	
-	L'IREP recense une installation produisant des déchets dangereux à Aigues-Mortes en 2020 : la Compagnie des salins du midi et des salines de l'est.	?	
+	Aucun site pollué (BASOL) à Aigues-Mortes	↗	
-	19 sites BASIAS, pouvant représenter une source de pollution	?	Les normes en vigueur limitent le risque de pollution. Aucune nouvelle installation n'est prévue.
-	7 ICPE sont présentes sur la commune.	?	

Risques

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Fort risque inondation (crues de cours d'eau et submersion marine).	?	La mise en œuvre du PPRI actuel va permettre de prévenir les risques d'inondation. Le PPRI permettra de mieux prendre en compte les ruissellements.
+	La commune est dotée d'un Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI)	↗	Le changement climatique va augmenter la fréquence et la gravité des inondations.

Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s'inverser Les perspectives d'évolution sont négatives
=	Neutre pour le territoire	?	La perspective d'évolution est inconnue Les perspectives d'évolution sont neutres
Situation actuelle		Perspectives d'évolution	
-	Autres risques naturels (mouvements de terrain, feu de forêt, etc.).	↗	Le changement climatique est susceptible d'augmenter la fréquence des éléments extrêmes tels que les pluies diluviennes, les tempêtes, les sécheresses. L'obligation légale de débroussaillage permet de maîtriser le risque d'incendie.
-	Risques technologiques (4 ICPE soumises à autorisation, risque de transport de matières dangereuses par canalisation et voies terrestres, rupture de barrage)	↗	
-	Une canalisation d'hydrocarbures traverse la commune, ainsi que plusieurs voies départementales susceptibles d'être utilisées par des transports de matières dangereuses.	↗	Le trafic autoroutier et donc de matières dangereuses va se poursuivre ou s'amplifier.

3. Présentation du PLU

Le PLU est composé de différentes pièces. Le projet de développement est présenté dans le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD). Celui-ci est structuré en 2 axes et 6 orientations.

Tableau 1 : Disposition du PADD du PLU d'Aigues-Mortes

Axes	Orientations
Axe 1 / Assurer l'avenir : se loger, bien vivre-ensemble et travailler	1A/ Stimuler l'offre de logement pour l'habitat permanent et assurer un équilibre générationnel
	1B/ Assurer des bonnes conditions de fonctionnement pour tous
	1C/ Renforcer la dynamique économique et touristique
Axe 2/ Assurer un développement réfléchi qui répond aux défis de la transition climatique	2A/ Assurer un urbanisme de qualité dans une démarche de sobriété foncière
	2B/ Conforter le cadre de vie en lien avec l'image d'Aigues-Mortes et sa renommée
	2C/ Préserver la naturalité du territoire, ses paysages et lutter contre le réchauffement climatique

Ce PADD est ensuite traduit dans le règlement graphique (zonage), dont les zones sont assorties de règles présentées dans le règlement écrit. Huit orientations d'aménagement et de programmation (OAP) viennent préciser les projets d'aménagement sur certains secteurs de la commune.

4. Une articulation cohérente avec les documents cadres

Le PLU de la commune d'Aigues-Mortes est compatible avec différents documents :

- Le SCoT Sud Gard
- Le SRADDET Occitanie
- Le SDAGE et le PGRI Rhône-Méditerranée
- Le PCAET de la Communauté de Commune de Camargue

Il prend en compte le schéma régional des carrières d'Occitanie.

5. Des choix justifiés pour la prise en compte de l'environnement

Face aux nombreux enjeux environnementaux identifiés dans l'état initial de l'environnement, un PLU est l'occasion d'agir, par différents leviers propres. Un volet est donc dédié à la justification des choix opérés pour prendre en compte les enjeux environnementaux identifiés pour le PLU. Ainsi :

- La trame verte et bleue est reconnue comme un enjeu important dans le PADD, qui prévoit différentes dispositions en faveur de la préservation des espaces naturels. Cela est décliné grâce à différents outils dans le règlement (espaces boisés classés, classement au titre du L.151-23, zones N, etc.) visant à assurer la protection de certains éléments (boisements notamment) et la préservation du caractère naturel d'ensembles plus étendus ;
- Les capacités des systèmes d'eau potable et d'assainissement sont largement suffisantes, le PLU n'engendrera que des charges négligeables pour les réseaux et la STEP ;
- Les risques sont intégrés, notamment à travers le PPRI, servitude pour le PLU, qui traite des risques crues et submersion marine. La défense incendie ne sera par ailleurs impactée que de manière négligeable par le PLU ;
- Les enjeux en matière d'émissions de GES, polluants et consommations d'énergie des transports sont traités grâce à la poursuite des actions en cours visant à développer l'usage des modes actifs et des transports en commun : le PLU prévoit en effet des axes modes doux, un pôle multimodal, etc.

6. Des incidences maîtrisées

Un PADD prenant bien en compte l'environnement

Au regard des thématiques environnementales, le PADD apporte une réponse positive globale, mais hétérogène. Ainsi, les enjeux les mieux traités sont ceux relatifs aux paysages et patrimoine, aux enjeux climat-air-énergie, aux continuités écologiques et milieux naturels, aux risques.

À l'inverse, les enjeux jugés faibles, tels que la gestion des ressources minérales et des déchets, sont peu pris en compte dans le PADD. Cette faiblesse s'explique par des leviers d'action limités à l'échelle du PLU. Les scores attribués à ces thématiques sont même négatifs, en raison des impacts potentiels liés à la consommation de matières premières et à la production de déchets induits par le développement de l'offre d'habitat, économique et touristique sur le territoire.

Les incidences cumulées sur la consommation d'espaces, la ressource en eau et les nuisances sonores sont neutre ou faible car les incidences positives (renouvellement, densification, protection des milieux agricoles et des espaces de la trame verte et bleue, développement des mobilités douces, préservation de la ressource en eau, ...) et incidences négatives (extensions urbaines, développer du quartier du Mas d'Avon et de la zone d'activité Terres de Camargue...) se compensent.

Globalement le PADD répond de manière positive aux enjeux environnementaux identifiés sur le territoire. Le PADD représente une plus-value environnementale importante et apporte des réponses concrètes pour une majorité d'enjeux environnementaux propres à la commune d'Aigues-Mortes.

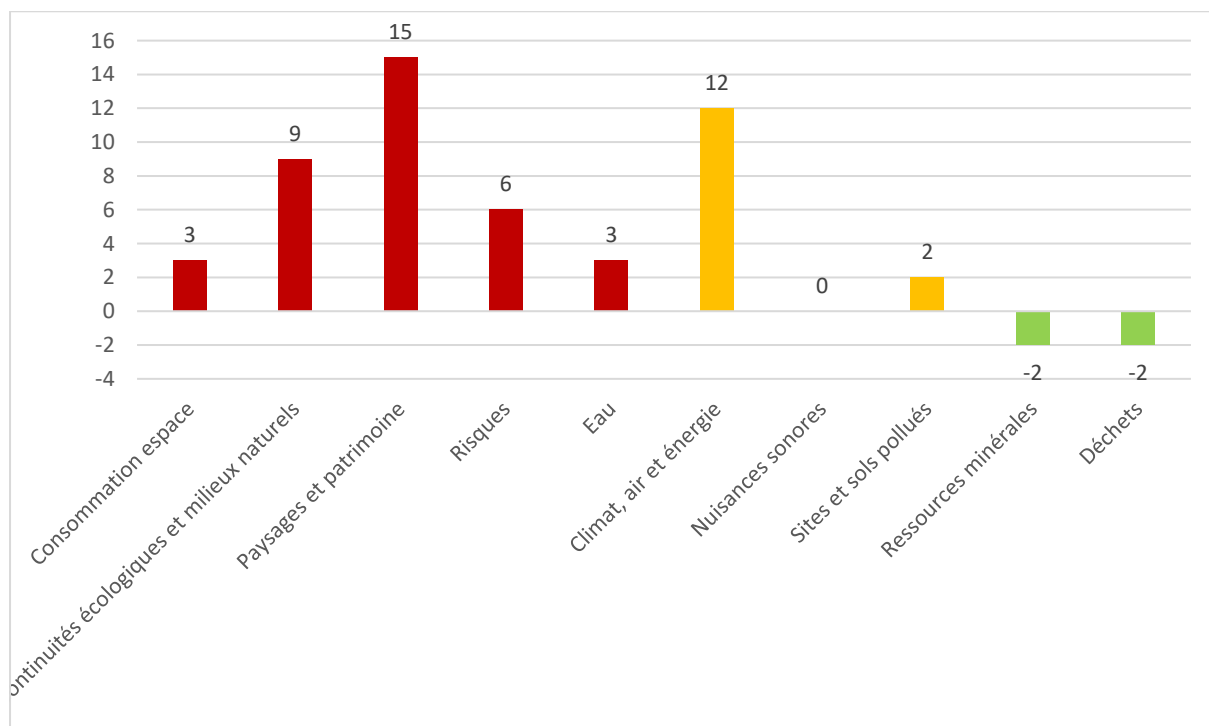


Figure 1: Score environnemental du PADD du PLU d'Aigues-Mortes

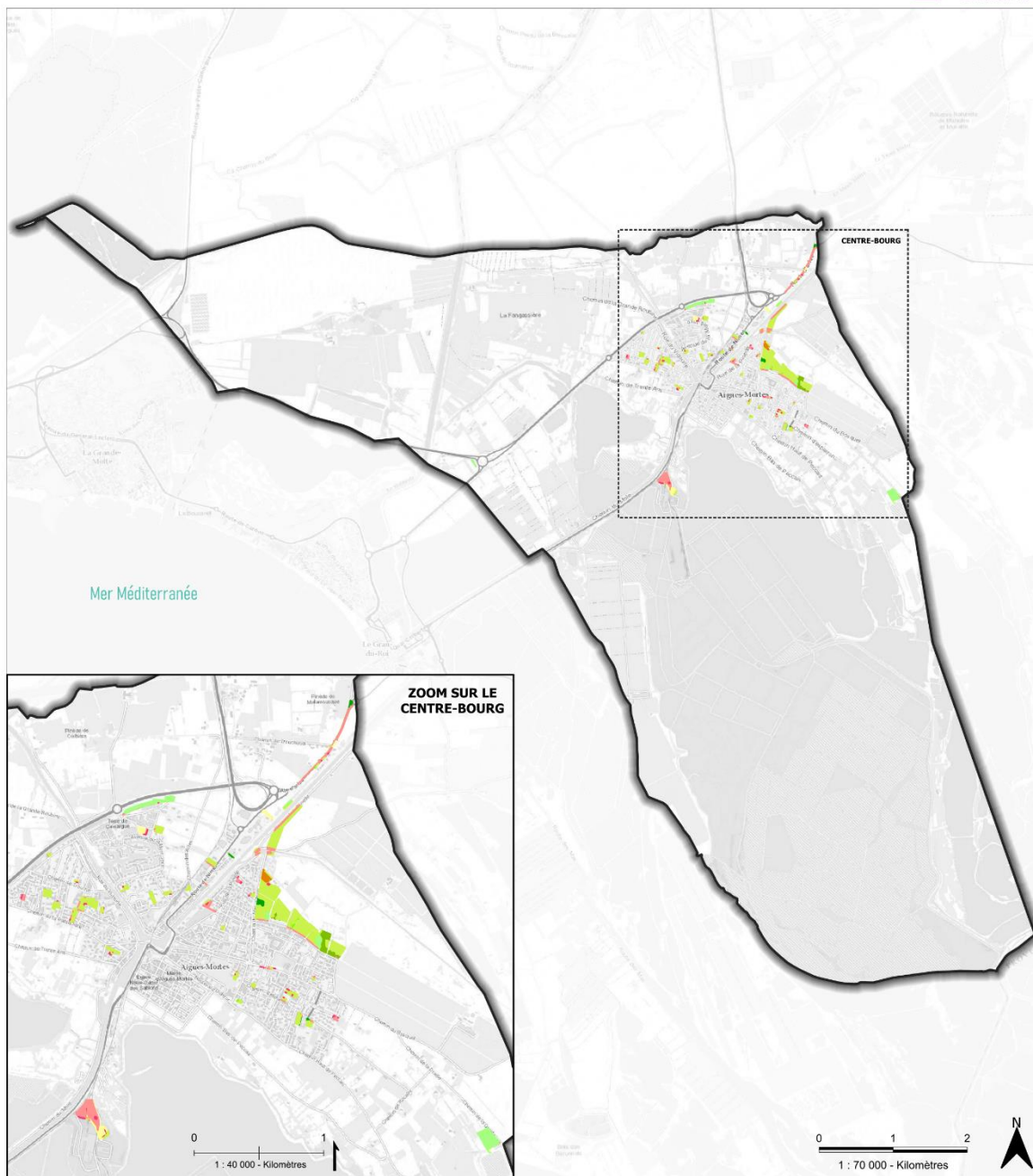
Des secteurs susceptibles d'être impactés par le PLU peu étendus

La révision permet d'augmenter les territoires agricoles et naturels de 87 ha. Certains secteurs qui étaient auparavant A ou N sont néanmoins ouverts à l'urbanisation (c'est-à-dire classés U ou AU) ; il existe de plus certains sites couverts par des zones Neq (déchèterie) ou des emplacements réservés pouvant potentiellement engendrer des incidences sur l'environnement. Ces secteurs susceptibles d'être impactés couvrent environ 25 ha, soit 0,4 % de la commune.

La plupart des SSEI ne couvrent que de très faibles parties des enjeux environnementaux, voire évitent

certaines périmètres, comme les sites du Conservatoire du littoral, les cœurs de nature boisés et agricoles ou les ICPE. Cependant, certains SSEI pourraient engendrer une exposition à des risques (retrait-gonflement des argiles, feu de forêt) ou des nuisances (bruit), et toucher des espaces naturels. C'est pourquoi des mesures d'évitement ou de réduction sont préconisées afin de limiter ces incidences.

Sous réserve du respect de ces mesures, les incidences du zonage sur l'environnement devraient être faibles.



Réalisation : Écovia, 2025.

Source : OCS GE 2021 (IGN) | Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :
□ Limite communale

Types d'occupation du sol :

- Zones bâties
- Zones non bâties
- Zones à matériaux minéraux
- Peuplements de feuillus
- Peuplements de conifères

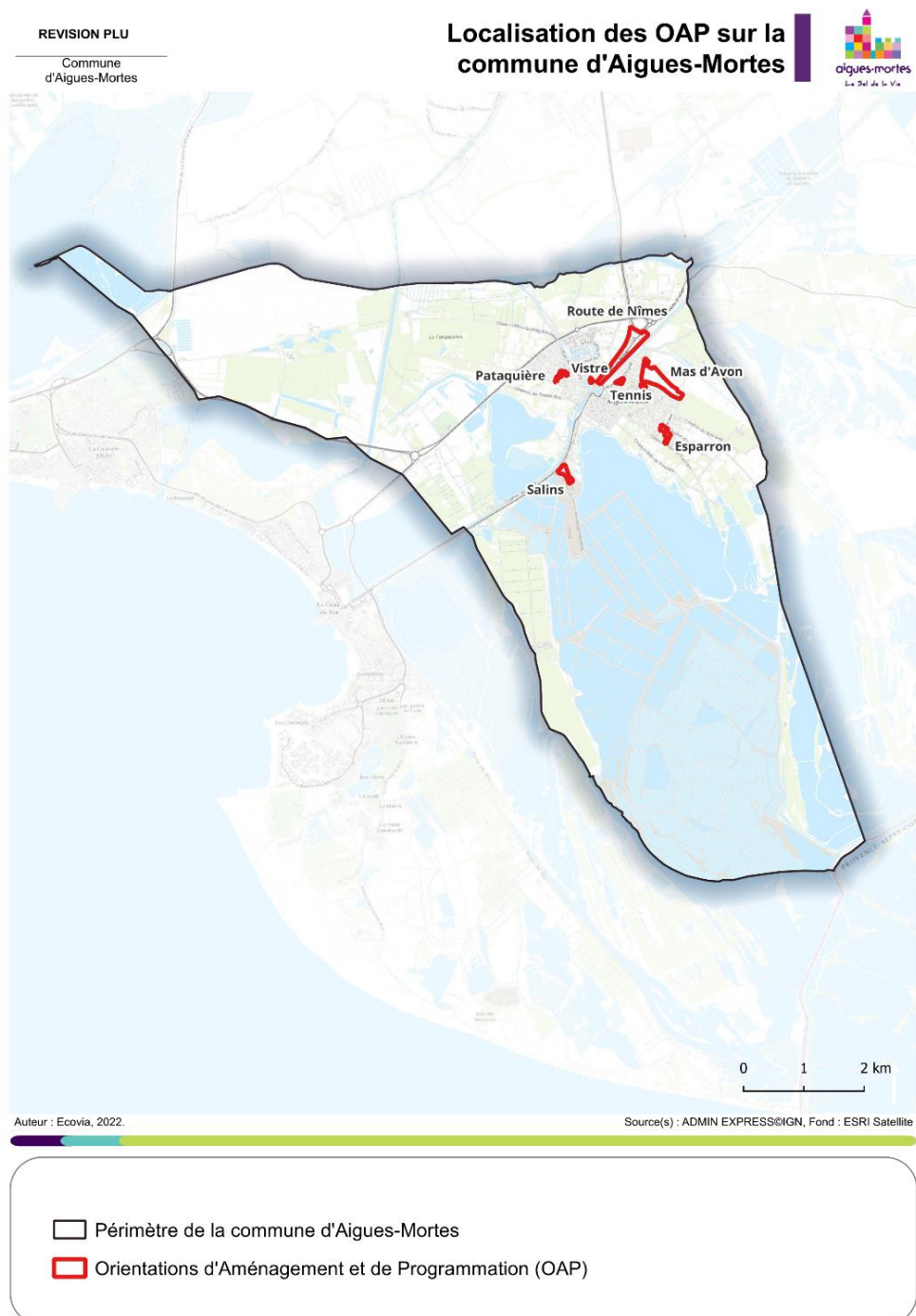
- Peuplements mixtes
- Formations arbustives et sous-arbrisseaux
- Autres formations ligneuses
- Formations herbacées

Des OAP aux incidences maîtrisées

Le PLU compte 8 OAP sectorielles. Chacune fait l'objet d'une analyse précise :

- OAP n°1 Pataquière : Les études réalisées en amont sur ce secteur (étude zone humide...) ont permis d'identifier les enjeux environnementaux et ainsi retenir un scénario intégrant ces enjeux. L'aménagement de ce site impliquera donc des incidences relativement faibles, essentiellement liés à la consommation d'espaces dont des espaces jouant un rôle dans la gestion du risque inondation et du ruissellement.
- OAP n°2 Bosquet : Les études réalisées en amont sur ce secteur (étude zone humide...) ont permis d'identifier les enjeux environnementaux et ainsi retenir un scénario intégrant ces enjeux. L'aménagement de ce site impliquera donc des incidences relativement faibles, essentiellement liés à la consommation d'espaces dont des espaces jouant un rôle dans la gestion du risque inondation et du ruissellement.
- OAP n°3 Esparron : Les études réalisées en amont sur ce secteur (pré-diagnostic, étude zone humide...) ont permis d'identifier les enjeux environnementaux et ainsi retenir un scénario intégrant ces enjeux. L'aménagement de ce site impliquera donc des incidences limitées, essentiellement liées à la consommation d'espaces dont des espaces jouant un rôle dans la gestion du risque inondation et de ruissellement et impliquera une exposition supplémentaire de personnes à ces risques. Des mesures complémentaires sont proposées, notamment vis-à-vis de la biodiversité et des risques, permettant ainsi de limiter davantage les incidences sur l'environnement.
- OAP n°4 Vistre : Ce secteur de projet, localisé au cœur de l'enveloppe urbaine, sur une petite surface, présente peu d'enjeux environnementaux. L'aménagement de ce site impliquera seulement une consommation d'espaces/réduction de la trame arborée et une exposition de personnes à un risque inondation et à des nuisances sonores liées à la gare. L'OAP propose des orientations permettant d'intégrer au mieux ces enjeux environnementaux, limitant ainsi les incidences de ce projet sur l'environnement.
- OAP n°5 Tennis : Ce secteur de projet, localisé au cœur de l'enveloppe urbaine, sur une petite surface, présente peu d'enjeux environnementaux. Ce site est d'ores et déjà artificialisé et occupé par des terrains de tennis. Les enjeux concernent ainsi l'intégration paysagère du projet et la gestion du risque inondation. Le projet d'OAP intègre ces enjeux et prévoit une désartificialisation partielle du site (création d'un parc) impliquant ainsi des incidences positives du projet sur l'environnement.
- OAP n°6 Route de Nîmes : Ce secteur de projet est d'ores et déjà urbanisé, limitant ainsi le niveau d'incidence potentiel de ce projet sur l'environnement. Il présente essentiellement des enjeux d'intégration paysagère, de prise en compte des risques et des nuisances et de la présence potentielle de zones humides. L'OAP intègre essentiellement les enjeux d'intégration paysagère. Cependant, concernant les zones humides, les risques et les nuisances, les orientations au sein de l'OAP sont peu nombreuses et ne permettent pas d'intégrer au mieux ces enjeux. Des mesures complémentaires sont proposées, notamment vis-à-vis de ces thématiques, permettant ainsi de limiter davantage les incidences sur l'environnement.
- OAP n°7 Salins : Les études réalisées en amont de ce projet ont permis de cadrer au mieux les enjeux environnementaux, notamment liés à la biodiversité (protection des stations de Statice de Provence), à l'intégration paysagère et à la prise en compte des risques. La principale incidence du projet sur l'environnement concerne l'augmentation de personnes sur site, notamment de nuit (hôtel) et donc l'augmentation des nuisances associées, notamment liée au besoin d'éclairage nocturne. Parmi l'ensemble des mesures préconisées en amont du projet, seul la limitation de l'éclairage nocturne n'est pas prise en compte. Un travail sur cette problématique permettrait de réduire les incidences de ce projet sur l'environnement : orientation et nature des éclairages, extinction au moins partielle, etc. Le cadrage des activités nocturnes et le maintien du calme (absence de musique...) sont également nécessaires.

- OAP n°8 Mas d'Avon : De nombreuses études ont été réalisées en amont du projet du Mas d'Avon et ont permis d'identifier les enjeux environnementaux et ainsi retenir un scénario intégrant en partie ces enjeux. Toutefois, au vu de la surface et de la localisation de ce secteur, les enjeux environnementaux sont jugés forts et l'aménagement de ce site impliquera malgré tout des incidences significatives sur l'environnement : consommation d'espaces agro-naturels fonctionnels d'un point de vue écologique et en lien avec des zones humides, impact (dérangement et destruction d'habitats) d'espèces à enjeux, artificialisation d'espaces soumis à un risque inondation et de submersion marine, accueil d'une nouvelle population engendrant des besoins et des nuisances associées importantes, etc. Des mesures supplémentaires sont proposées, notamment permettant de cadrer les phases travaux (réaliser les travaux en dehors des périodes de reproduction, etc.). Ces mesures permettraient de limiter davantage les incidences sur l'environnement, et notamment sur la biodiversité.

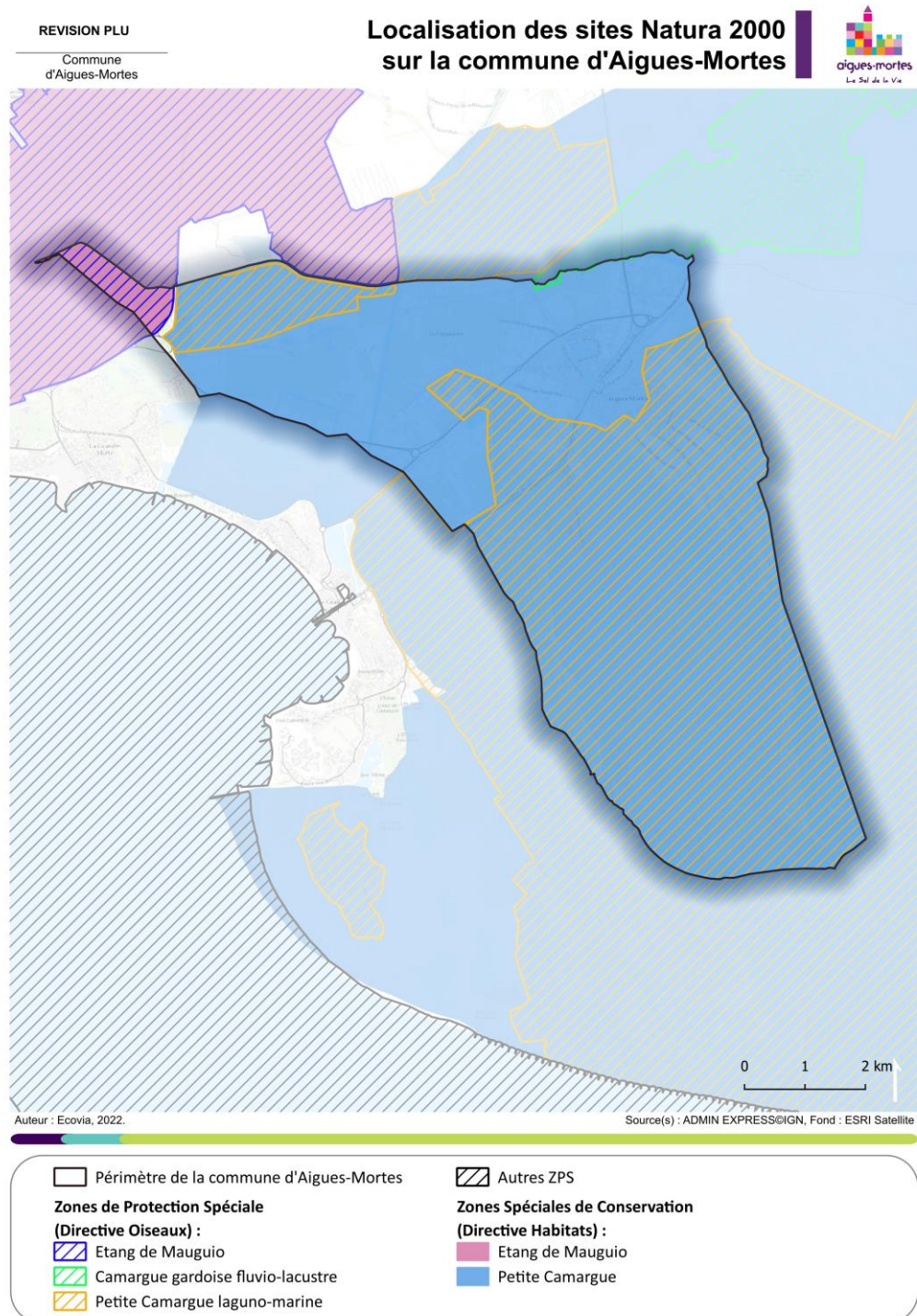


Pas d'incidences significatives sur le réseau Natura 2000

La commune d'Aigues-Mortes est concernée par 2 ZSC (Directive Habitats) et 3 ZPS (Directive Oiseaux).

Tableau 2 : Sites Natura 2000 à Aigues-Mortes (source : INPN)

Type de périmètre	Nom	Part de la surface communale
ZSC	Petite Camargue	98%
ZSC	Étang de Mauguio	2%
ZPS	Étang de Mauguio	2%
ZPS	Petite Camargue laguno-marine	66%
ZPS	Camargue gardoise fluvio-lacustre	0%

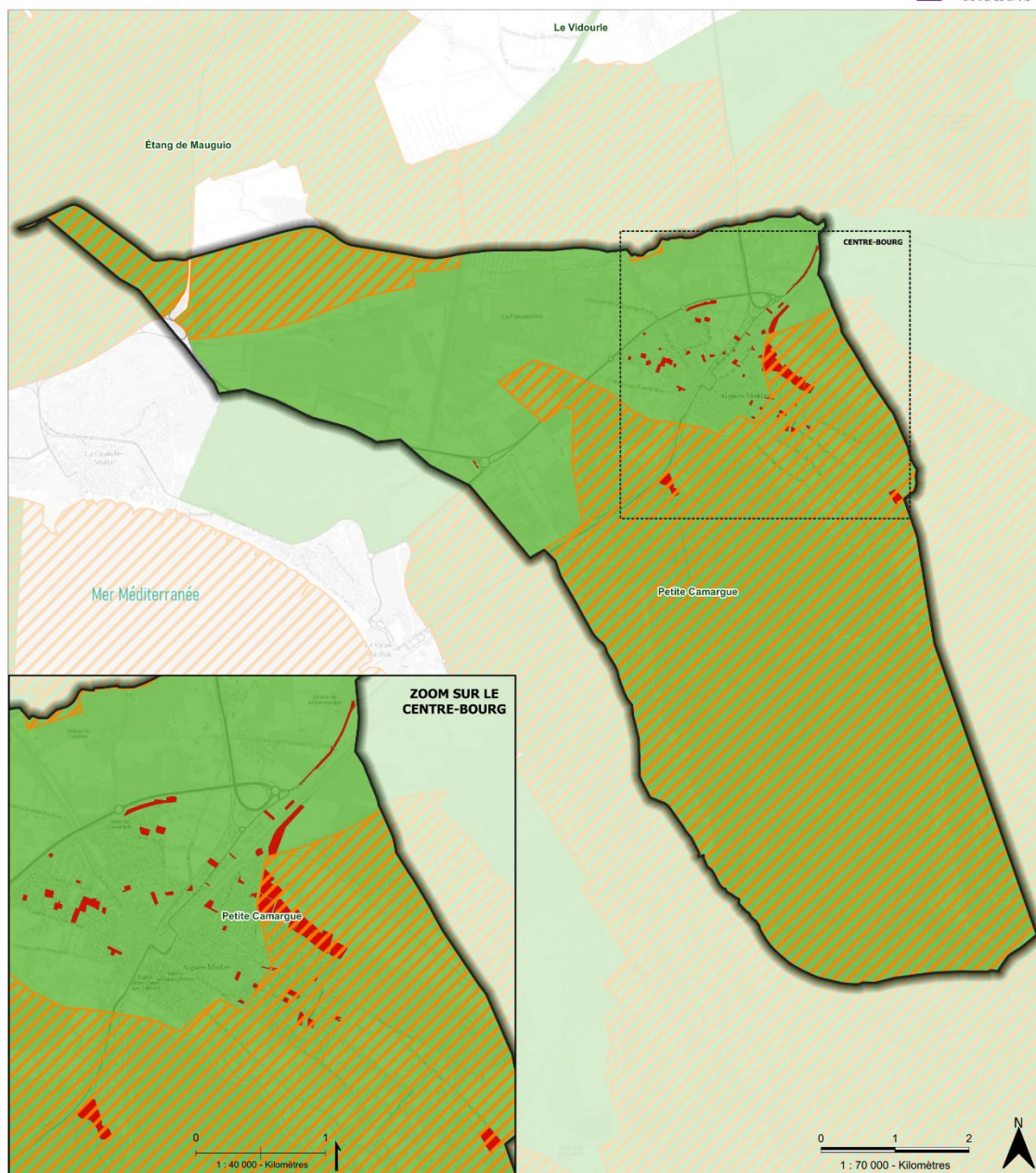


La révision générale du PLU porte plusieurs projets d'aménagements identifiés comme secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI). La majorité de ces SSEI est localisé au sein de l'enveloppe urbaine sur des surfaces limitées. Ces SSEI n'abritent pas d'habitats d'intérêt communautaire et sont peu favorables aux espèces d'intérêt communautaire, justifiant ainsi de l'absence d'incidences significative sur les sites Natura 2000.

Néanmoins, l'analyse des incidences de ces projets sur les différents sites Natura 2000 identifie certains sites comme pouvant potentiellement impacter des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire. C'est notamment le cas des projets suivants :

- L'emplacement réservé n°4,
- Les emplacements réservés n°15 et n°16,
- La zone Neq,
- La zone UT,
- Le Mas d'avon.

Pour ces SSEI, des mesures d'évitement et de réduction sont proposées afin de limiter les incidences sur ce site Natura 2000. Sous réserve du respect des mesures recommandées, le projet de révision du PLU d'Aigues-Mortes n'entraînera pas d'incidence significative susceptible de remettre en cause l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ayant entraîné la désignation des sites Natura 2000 sur le territoire.



Réalisation : Écovia, 2025.

Source : INPN (2025) | Fond : ESRI World Topo

Éléments de repère :

 Limite communale

Périmètres du réseau :

 Directive "Oiseaux" :
Zone de Protection Spéciale
 Directive "Habitats" :
Zone Spéciale de Conservation

Secteurs susceptibles
d'être impactés :

 Impacté
 Sans impact

7. Des indicateurs pour le suivi de la mise en œuvre

Une série d'indicateurs est proposée, identifiés comme étant intéressants pour le suivi de l'état de l'environnement du territoire communal. Ils permettent de mettre en évidence des évolutions (amélioration ou dégradation) de l'environnement de la commune, sous l'effet notamment de l'aménagement urbain.

Thématiques	Indicateurs	Sources
Paysages et patrimoine	Nombre d'éléments bâtis du paysage inscrits à l'article L151-19 du code de l'urbanisme	Commune
	Part des projets intégrant des obligations de qualité paysagère et de traitement des franges urbaines	Commune
Biodiversité et milieux naturels	Superficie d'éléments (EBC, L151 -23) protégés dans le PLU	Commune
	Nombre et surface de projets d'aménagement dans des espaces naturels	Commune
Eau	Volume d'eau potable consommée	CCTC
	État des masses d'eau	Agence de l'eau
	Rendement du réseau d'alimentation en eau potable	CCTC
	Taux de conformité de l'eau distribuée	CCTC
Climat air, énergie	Quantité de gaz à effet de serre émise	Atmo Occitanie
	Consommation d'énergie	Atmo Occitanie
	Production d'énergie renouvelable	Atmo Occitanie
Risques	Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle	Géorisques
	Nombre de bâtiments exposés à l'aléa incendie modéré à très élevé	Cadastre, DDT
	Nombre de bâtiments exposés à l'aléa retrait-gonflement des argiles modéré à fort	Cadastre, Géorisques